



# Service à la personne



*Un besoin urgent pour de petits travaux, du jardinage, tonte de pelouse ou un ménage de printemps ?*

Le GDAS vient de signer à partenariat avec l'UDAIM (Union Départementale d'Associations Intermédiaires de Moselle). Huit Associations y sont adhérentes, avec chacune leur secteur d'intervention :

## Pour la Moselle-Ouest :



[ATM - Association Travailler en Moselle](#) : secteur de Metz ville et Metz campagne



[A.I.D.E.](#) Hagondange : secteur de la Vallée de l'Orne et Sillon Mosellan



[FENSCH COUP DE MAIN](#) : Secteur de la Vallée de la Fensch

[TREMPLIN](#) :



Secteur de Thionville et Environ

## Pour la Moselle-Est :



[ALLO ACTIF](#) : secteur de Bouzonville, Boulay, Creutzwald



[AIDE](#) Folschviller : Secteur de St Avold, Faulquemont, Morhange



[AITBH](#) : Secteur de Forbach, Freyding-Merlebach



[CAP EMPLOI](#) : Secteur de Sarreguemines, Bitche

Elles peuvent répondre à vos attentes (sans frais d'adhésion, ni formalités administratives) pour :

- **MENAGE**

- Entretien du logement
- Repassage
- Gros ménage
- Nettoyage de vitres

- **AUTRES SERVICES**

- Aide au déménagement
- Débarrassage
- Déneigement
- Nettoyage de pierres tombales



- **JARDINAGE**

- Tonte et entretien de la pelouse
- Débroussaile, bêchage
- Taille des haies et des arbustes
- Désherbage, ramassage des feuilles
- Nettoyage haute pression
- Enlèvement des déchets verts



- **PETITS BRICOLAGES**

- Menus travaux de peinture, tapisserie
- Pose d'accessoire



Si vous êtes intéressé(s) vous devez vous adresser **(bien préciser que vous êtes adhérent(e) au GDAS pour bénéficier du tarif préférentiel) :**

- Soit par courrier postal :  
à **UDAIM** 5 place Nicolas Schneider 57700 HAYANGE
- Soit par e-mail :  
[becker.alexandra@udaim.fr](mailto:becker.alexandra@udaim.fr)
- Soit par téléphone : 09 67 31 15 48 – 06 13 13 04 78

L'Association Intermédiaire peut intervenir avec ou sans matériel pour les espaces verts.

Pour les travaux ménagers, l'Association intervient avec le matériel et les produits de l'utilisateur.

Les heures vous seront facturées sur la base d'un tarif horaire :

- **16 € de l'heure HT** (nets de TVA) sans matériel
- **18,50 € de l'heure HT** (nets de TVA) avec matériel (esp.verts – hors enlèvements déchets)

A cette tarification horaire pourront s'ajouter :

- Des frais d'enlèvements de déchets verts
- Des frais kilométriques, en fonction de la distance entre l'association concernée et le lieu d'intervention.

Cela sera négocié directement entre vous et l'Association.

Déduction fiscale à hauteur de 50 % selon la réglementation en vigueur.

L'Association Intermédiaire concernée vous adressera une attestation fiscale à l'année N+1.

Le paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé est accepté.

Chaque mise à disposition de personnel sera formalisée par un contrat de travail rédigé et porté par l'Association adhérente de l'UDAIM concernée. Un contrat de mise à disposition sera établi entre l'Association Intermédiaire et l'utilisateur particulier. L'association adhérente de l'UDAIM concernée, en sa qualité d'employeur, se charge de toutes les formalités administratives et autres inhérentes au dispositif.

Les heures travaillées sont rémunérées aux salariés vacataires par l'Association adhérente concernée, conformément au contrat de travail établi en ce sens, sur la base du SMIC horaire et 10 % pour les congés payés.

L'utilisateur particulier s'engage à fournir tout le matériel dont aura besoin le salarié vacataire : produits d'entretien, balai, serpillère...

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Mme Becker Alexandra par mail [becker.alexandra@udaim.fr](mailto:becker.alexandra@udaim.fr), téléphone (09 67 31 15 48 – 06 13 13 04 78) ou courrier à l'adresse **UDAIM** 5 place Nicolas Schneider 57700 HAYANGE. Visitez le site de l'UDAIM <https://www.udaim.fr> pour plus de renseignements.